CHAVILLE

Égalité femme-homme

À Chaville, la municipalité a décidé de mener des actions de sensibilisation sur le sujet de l'égalité entre les femmes et les hommes. Objectif : diffuser, auprès de tous, une culture de l'égalité.

ÉGALITÉ
FEMME-HOMME

Malgré les avancées des dernières décennies et un cadre légal renforcé, la liste des inégalités est encore longue entre les femmes et les hommes :

- Rémunérations
- Violences
- Accès aux responsabilités professionnelles, associatives ou politiques…

Dans le domaine de l'égalité entre les femmes et les hommes, les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels. Elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité :

- Par leur statut d'employeurs
- Par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques
- Par leur connaissance du territoire

Depuis 2016, la Ville de Chaville a décidé d'œuvrer spécifiquement dans ce domaine :

- Une délégation « Égalité femme-homme » a été créée au sein du Conseil municipal : délégation de Julie Fournier
- Un label a été mis en place, destiné à promouvoir les initiatives menées en faveur de l'égalité.

Plus d'infos dans le dossier « Égalité femme-homme : un enjeu de société, une sensibilisation de tous » du Chaville Magazine n°137 de mars-avril 2017

Les chiffres-clés +

- 19,2 % d'écart de salaires dans les secteurs privé et public
- 37 % d'écart moyen de retraite
- Part des femmes parmi les élus dans les assemblées politiques :
  26,9 % à l'Assemblée nationale en 2012
  22,3 % au Sénat en 2014
  16 % de femmes maires en 2014
  40,3 % de femmes dans les Conseils municipaux en 2014
- 1 femme décède tous les 2,7 jours, victime de son conjoint, toutes classes sociales confondues (chiffre de 2014)
- 223 000 femmes sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part leur conjoint ou ex-conjoint, sur une année. 14 % d'entre elles portent plainte.

Source : *Les chiffres-clés de l'égalité entre les femmes et les hommes*, édition 2016, du ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes

Le cadre légal

+

Loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

« L'État et les collectivités territoriales, ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée*. Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions. » Article 1

* L'approche intégrée prend en compte les inégalités entre les femmes et les hommes pour y remédier et met en œuvre des actions préventives.

Elle diffère en cela de l'approche spécifique, qui met en place des actions correctives, s'adressant particulièrement aux femmes.

LES PAGES SUIVANTES POURRAIENT VOUS INTÉRESSER

- Centre Hubertine Auclert, centre francilien de ressources pour l'égalité femmes-hommes
- Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes

- Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes

VILLE DE CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE
1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

01 41 15 40 00

Horaires
08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30
Fermeture le mardi matin
Vendredi fermeture à 16h30
Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS